

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2010**

**Etaient présents** : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – Danielle ROCHE – ~~Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ~~ – Colette BARTHELEMY – Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE – ~~Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN~~ – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR - ~~Jean CELLIER~~ – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – Béatrice DAUPHIN – Catherine DE VILLOUTREYS – Delphine MANSAT – Philippe BOYER – Marie-José FAURE - Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN – Catherine CRONEL

**Absents excusés** : Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ - Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN - Jean CELLIER

**Pouvoir de** : Jean-Baptiste CHOSSY à Isabelle PINON  
Paul JOANNEZ à Jean-Paul CHABANNY  
Jean-Pierre GUICHARD à Pierre GRANGE  
Colette GASSMANN à Danielle ROCHE  
Jean CELLIER à François MATHEVET

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité, Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

### **II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2010**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

### **III- AFFAIRES GENERALES**

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

#### **1) Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions**

##### **Décision n° 2010-50 - Convention de mise à disposition de locaux – Relais assistantes maternelles**

- Convention conclue avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez définissant les modalités de mise à disposition des locaux communaux situés boulevard de la Libération affectés à l'usage du relais des assistantes maternelles Sud.

Cette mise à disposition donnera lieu au versement d'une redevance fixée à 4 177.18 € par an. Elle sera révisée automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Le montant du loyer des locaux inclut les charges d'eau, d'électricité, de chauffage et de ménage.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Elle sera renouvelée de manière expresse à l'issue de cette période.

##### **Décision n° 2010-51 - Convention de mise à disposition à titre précaire d'une parcelle de terrain à usage de jardin**

- Convention conclue avec Monsieur Ahmet UGUR, résidant rue Molière les Arcs à ANDREZIEUX BOUTHEON, pour la mise à disposition à titre précaire de la parcelle de terrain cadastrée section 250 AK n° 61, à usage de jardin.

La présente convention est consentie et acceptée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 jusqu'au 31 août 2011. Il pourra être mis fin à tout moment par la commune, par lettre recommandée avec avis de réception et sans préavis.

##### **Décision n° 2010-52 - Convention tripartite conclue avec le Family Cinéma et l'Université pour Tous**

- Convention déterminant les conditions selon lesquelles le Family Cinéma s'engage à mettre à la disposition de l'Université pour Tous, ses locaux situés, quartier Saint-Just, en vue d'y organiser des conférences débats, suivant un calendrier défini d'un commun accord.

Par la présente convention, la commune s'engage à prendre en charge les frais relatifs à la mise à disposition des locaux du Family Cinéma au profit de l'Université Pour Tous.

A savoir : 125.42 € HT par séance.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification. Elle peut être reconduite de façon expresse.

##### **Décision n° 2010-53 - Travaux de démolition divers bâtiments 2010 – Avenant n° 1**

- Avenant n° 1 au marché de travaux de démolition de divers bâtiments 2010, lot n° 5 : maison Thomas, enduits de façade et maçonnerie, conclu avec la société SPTP. Cet avenant d'un montant de

5 536.35 € HT, prend en compte des travaux supplémentaires d'isolation. Il porte le coût total du marché, lot n° 5, à 3 393.55 € HT soit 16 018.68 € TTC.

**Décision n° 2010-54 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire**

- Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre précaire, du logement situé 16 rue de la République, quartier Saint-Just, conclue avec Monsieur MICOL.  
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.  
La présente convention est consentie et acceptée jusqu'au 16 septembre 2010.

**Décision n° 2010-55 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement centre bourg – Opération urbaine approbation de l'avenant n° 2**

- Avenant n° 2 au marché initial conclu avec la Société SAFEGE, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre, en tenant compte des travaux supplémentaires réalisés pour le centre bourg Saint-Rambert, à 47 948.07 € HT, soit 57 345.89 € TTC.

**Décision n° 2010-57 - Mission de contrôle technique concernant les travaux de reprise de toitures de bâtiments communaux, sis place de la Paix – avenant n° 1**

- Avenant n°1 au marché conclu avec la Société DEKRA, lui confiant les missions supplémentaires particulières de vérification ou d'assistance technique (ATC-SPEC), en vue d'établir une notice d'accessibilité et de sécurité, pour un montant de 700 € HT, soit 837.20 € TTC.

**Décision n° 2010-58 - Reconversion de la maison d'accueil – réalisation d'un avis d'expert**

- Marché à procédure adaptée correspondant à la réalisation d'un avis d'expert pour le projet de reconversion de la Maison d'Accueil, confié à la SARL ARCHIGRAM, pour un coût de 3 993 € HT, soit 4 775.63 € TTC.

**Décision n° 2010-59 - Acceptation du legs de Madame Camille VENET**

- Acceptation du legs particulier dans la succession de la défunte, Madame Camille VENET, au bénéfice du Musée des Civilisations, composé de la somme due au titre de son contrat PREDIGE conclu auprès du Crédit Agricole Assurances, et s'élevant à 1 721.03 €.

**Décision n° 2010-60 - travaux de réfection dans les écoles : menuiseries, zinguerie, peinture et plafond suspendu – Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 2**

- Avenant n° 2 conclu avec l'entreprise Pierre FALLU pour les travaux de réfection dans les écoles, lot n° 2 : école du Bois de la Dame - menuiserie et zinguerie du bâtiment, afin de prendre en compte :
  - les travaux supplémentaires à réaliser (fourniture et pose de 13 mètres linéaires supplémentaires de chenaux zinc), pour un montant de 635.05 € HT, soit 759.52 € TTC, et portant le montant final des travaux à 8 511.45 € HT, soit 10 179.69 € TTC,
  - la modification du taux de TVA inscrit à l'article 2 de l'acte d'engagement, à 19.6 % et non à 5.5 %

**Décision n° 2010-61 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire**

- Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre précaire, du logement situé 16 rue de la République, quartier Saint-Just, avec Monsieur MICOL.  
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'au 16 décembre 2010.

**Décision n° 2010-62 - Mission d'audit informatique**

- Marché à procédure adaptée correspondant à la mission d'audit informatique, confié à la Société WIZALID ORDILYON, pour un coût total de 8 678 € HT, soit 10 378.89 € TTC et qui se répartit de la manière suivante :
  - tranche ferme : état de l'existant, évaluation des compétences et de la maintenance pour 6 363,32 € TTC,
  - tranche conditionnelle : diagnostic des réseaux pour 4 015,57 € TTC.

**Décision n° 2010-63 - Renouvellement contrat de service n° 42230/2010 ET 42230/2010/1 logiciel et système**

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la maintenance des logiciels :
  - Finances
  - Paie
  - Dads-u
  - Election
  - Habilitations (code d'accès)
  - Gestion des carrières
  - Gestion des Absences – Congés
  - Némotec
  - Gestion du courrier (Thésée)

confié à la Société NEMAUSIC, sise 151, rue Gilles Roberval à NIMES (30 900), aux conditions suivantes :

- Maintenance - assistance Système  
Pour une redevance annuelle de 2 929 € HT, soit 3 503.08 € TTC.
- Maintenance – assistance téléphonique logiciels :  
Pour une redevance annuelle de 7 050 € HT soit 8 431.80 € TTC.

**Décision n° 2010-64 - Exercice du droit de préemption sur le droit au bail commercial pour le local sis 2 place de la Paix**

- Acquisition par voie de préemption du droit au bail commercial du local situé 2 place de la Paix, cadastré section AM n° 418 appartenant à la Société COLLECTION C, ELLE ET LUI, au prix principal de 24 000 €, tel qu'indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

**Décision n° 2010-65 - Formation CACES**

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation CACES (engins de chantier, conducteurs expérimentés, formation et test) de deux agents, confié au centre de formation DEKRA, pour un coût total de 1 372 € HT, soit 1 640.91 € TTC.

**Décision n° 2010-66 - Convention pluri-partite relative à l'utilisation de la salle « Le Ponton »**

- Convention conclue avec les acteurs locaux, à savoir :
  - L'Association Gym détente,
  - La Maison des Jeunes et de la Culture,
  - L'association Guadeloupe 42,

- Le club des nageurs du forez,
  - Le collège Anne Frank,
  - Les structures multi accueil Les P'tits Mariniers et Les Matelots,
- afin de réglementer les conditions d'accès et d'utilisation de la salle municipale « Le Ponton », sise avenue des Barques, quartier Saint-Rambert.  
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.  
La présente convention est consentie à compter de sa notification, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée de manière tacite pour une durée maximale ne pouvant excéder trois années.

*Arrivée de Monsieur Jean-Louis GIRAUD*

## **2) Participation de la Commune à l'édition du concours « Familles à Energie Positive »**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'engager la Commune à participer à l'édition 2010/2011 du concours « Familles à Energie Positive ». Dont l'idée est de recruter 5 à 15 familles qui, sur 6 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 avril 2011, concourront pour atteindre un maximum d'économie d'énergie uniquement par des gestes simples.

Elle désigne Madame Brigitte MOUILLESEAUX comme responsable du projet sur la Commune.

Elle s'engage à organiser le recrutement des équipes, des parrains et marraines de l'énergie sur son territoire, et décide de prévoir un budget pour récompenser les participants de la Commune (places de piscine, cinéma, bibliothèque...).

La Commune devra également prendre en charge le prêt d'un économètre pour les parrains.

*Arrivée de Madame Alexandra DUFOUR et Messieurs Olivier JOLY et René FRANÇON.*

## **IV- AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1) Communauté d'Agglomération Loire Forez – Présentation du rapport d'activité de l'exercice 2009**

Monsieur Alain BERTHEAS a présenté le rapport d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et a répondu avec Monsieur le Maire à toutes les demandes des élus.

## **V – PERSONNEL**

### **1) Présentation du règlement intérieur du personnel communal**

A l'**unanimité**, l'Assemblée prend note du contenu du règlement intérieur du personnel communal tel qu'il a été présenté.

Il mandate Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté municipal de mise en œuvre.

## 2) Modification du régime indemnitaire

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les modifications à apporter au régime indemnitaire telles qu'elles suivent :

### FILIERE POLICE MUNICIPALE

Compte tenu de l'avancement d'un agent au sein des services de la police municipale, il y a lieu de compléter le régime indemnitaire, tel qu'il suit :

<b>➤ Cadre d'emplois des chefs de services de police municipale</b>	
<b>• Grade de Chef de Police Municipale de classe supérieure du 2<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> échelon</b>	
Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction :	Traitement de base mensuel X coefficient de 0 à 30 %
<b>• Grade de Chef de Police Municipale de classe supérieure du 1<sup>er</sup> échelon</b>	
Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction :	Traitement de base mensuel X coefficient de 0 à 22 %
Indemnité d'Administration de Technicité :	Montant de référence X coefficient de 0 à 8
<b>• Grade de Chef de Police Municipale de classe normale au-delà du 6<sup>ème</sup> échelon</b>	
Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction :	Traitement de base mensuel X coefficient de 0 à 30 %

### FILIERE TECHNIQUE

L'indemnité spécifique de service qui peut être attribuée aux agents de certains cadres d'emplois de catégorie A et B de la filière technique est régie par le décret n°2003-799 du 25 août 2003. Les taux et coefficients sont fixés par l'arrêté interministériel du 25 août 2003.

Le décret n°2010-854 du 23 juillet 2010 et l'arrêté interministériel de la même date, entrés en vigueur le 26 juillet 2010, ont modifié les taux de base et certains des coefficients (de grade et géographique) qui régissent cette indemnité, c'est pourquoi il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

<b>➤ Cadre d'emplois des Techniciens Supérieurs Territoriaux</b>	
<b>• Grade de Technicien Supérieur Chef</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 10 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 16 X 0 à 110 %
<b>• Grade de Technicien Supérieur Principal</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 10 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 16 X 0 à 110 %
<b>• Grade de Technicien Supérieur</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 8 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 12 (au lieu de 10.5) X 0 à 110 %

<b>➤ Cadre d'emplois des Contrôleurs Territoriaux</b>	
<b>• Grade de Contrôleur en Chef</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 10 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 16 X 0 à 110 %
<b>• Grade de Contrôleur Principal</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 10 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 16 X 0 à 110 %
<b>• Grade de Contrôleur</b>	
Prime de Service et de Rendement :	Traitement brut moyen du grade X 0 à 8 %
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 8 (au lieu de 7.5) X 0 à 110 %

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de soins ou de puériculture pour la filière sociale jusqu'alors versée trimestriellement, sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 versée mensuellement, c'est pourquoi il y a lieu de compléter l'alinéa 4 des conditions d'attribution tel qu'il suit :

- 4) Périodicité trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre), sauf pour l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction pour la Filière Police Municipale **et pour la prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de soins ou de puériculture pour la filière sociale.**
- 3) **Approbation de trois contrats uniques d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi :**
- **deux agents pour les services de la restauration scolaire / écoles / salles municipales**
  - **un agent pour le service ressources humaines**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la création de trois postes en CUI-CAE au sein de la collectivité, aux conditions présentées ci-dessous :

- un poste pour les services de la restauration scolaire/écoles/salles municipales, à temps non complet (26h/35h), pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et jusqu'au 31 août 2011, avec le cas échéant, possibilité de renouvellement.
- un poste pour le service ressources humaines, à temps complet, pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et jusqu'au 30 septembre 2011, avec le cas échéant, possibilité de renouvellement.
- un poste pour les services de la restauration scolaire/écoles/salles municipales, à temps non complet (26h/35h), pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et jusqu'au 31 octobre 2011, avec le cas échéant, possibilité de renouvellement

Elle approuve la convention à conclure avec les organismes concernés et fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnels des titulaires du contrat, ainsi que la convention à conclure avec les bénéficiaires du CUI-CAE, définissant notamment leur temps de travail, leur mission, leur rémunération, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec les organismes concernés, pour ces recrutements.

#### 4) Approbation d'un contrat d'apprentissage – CAP cuisine

A l'unanimité, l'Assemblée décide de la création d'un poste d'apprenti au sein des services de la restauration scolaire.

Elle approuve le contrat d'apprentissage à conclure avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le CFA Les Mouliniers, pour une durée de deux ans, à compter du 27 septembre 2010. Le coût de la rémunération de l'apprenti sera fixé en application des dispositions de l'article D 6222-26 du code du travail.

Elle habilite Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier, et décide de la prise en charge par la Commune des coûts de formation de cet apprenti.

## VI – FINANCES

### 1) Décision modificative n° 1 – Budget commune

#### ➤ Vote

Par 27 voix « pour » et 6 absentions (Philippe BOYER, Marie-José FAURE, Norbert VERRIER, Delphine DURIAUX, Nicole TOUBIN, Catherine CRONEL), l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 au budget commune, telle qu'elle suit :

#### FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	DM N°1
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>802 345,00</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>178 600,00</b>
60611-020	Eau et assainissement	11 000,00
60611-411	Eau et assainissement	10 000,00
60623-251	Alimentation	10 000,00
60632-020	Fournitures de petit équipement	2 500,00
60633-822	Fournitures de voirie	7 000,00
60636-213	Vêtements de travail	2 000,00
60636-823	Vêtements de travail	5 000,00
6064-020	Fournitures administratives	4 000,00
6068-112	Autres matières et fournitures	3 600,00
611-813	Contrats de prestations de services avec des entreprises	15 000,00
61523-822	Voies et réseaux	17 000,00
61551-020	Matériel roulant	3 000,00
6226-020	Honoraires	90 000,00
6228-020	Divers	2 000,00
6231-020	Annonces et insertions	3 000,00

6283-411	Frais de nettoyage des locaux		28 000,00
62878-813	Remboursement de frais - A d'autres organismes	-	15 000,00
6288-213	Autres services extérieurs	-	2 500,00
63512-020	Taxes foncières	-	17 000,00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>50 000,00</b>
6218-322	Autre personnel extérieur		20 000,00
64111-020	Rémunération principale	-	41 000,00
64112-020	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence		2 000,00
64118-020	Autres indemnités	-	15 000,00
64131-020	Rémunérations		30 000,00
64168-020	Autres emplois d'insertion		27 000,00
6417-251	Rémunérations des apprentis		6 000,00
6451-020	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-	5 500,00
6453-020	Cotisations aux caisses de retraites	-	5 500,00
6454-020	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		3 000,00
6488-020	Autres charges		29 000,00
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>466 045,00</b>
023-01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		466 045,00
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>22 000,00</b>
6811-01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		22 000,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>59 500,00</b>
6534-020	cotisation SS part patronale		23 000,00
6574-025	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		29 000,00
6574-213	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		2 500,00
6574-70	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		5 000,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 000,00</b>
66112-01	Intérêts - Rattachement des I.C.N.E.		2 000,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>24 200,00</b>
6718-020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		22 700,00
673-020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500,00

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>802 345,00</b>
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>548 645,00</b>
002-01	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	548 645,00
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>45 000,00</b>
6419-020	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00
6459-020	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000,00
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>0,00</b>
7815-01	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	3 500,00
7865-01	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	-3 500,00

<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>20 000,00</b>
7381-01	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	20 000,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>166 000,00</b>
74718-020	autres	36 000,00
7473-422	Départements	20 000,00
74833-01	Etat - Compensation au titre de la taxe professionnelle	10 000,00
74834-01	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	90 000,00
74835-01	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	10 000,00
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>22 700,00</b>
7718-020	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 700,00

## INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	RAR 2009	propositions nouvelles	DM N°1 (RAR + propo nouvelles)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 029 671,00</b>	<b>2 451 092,00</b>	<b>3 480 763,00</b>
<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT</b>	-	<b>1 691 592,00</b>	<b>1 691 592,00</b>
001-01	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT		1 691 592,00	1 691 592,00
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	-	-	-
15172-01	Provision pour garanties d'emprunts		3 500,00	3 500,00
15722-01	Provisions pour grosses réparations		- 3 500,00	- 3 500,00
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>26 151,00</b>	<b>90 800,00</b>	<b>116 951,00</b>
<b>202-020-505</b>	<b>frais réalisation documents urbanisme, numérisation cadastre</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>2031</b>	<b>frais d'études</b>	-	<b>15 800,00</b>	<b>15 800,00</b>
2031-020	frais étude audit informatique		11 000,00	11 000,00
2031-020-466	frais d'études maison d'accueil/ HDV		4 800,00	4 800,00
<b>205</b>	<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logic...</b>	<b>26 151,00</b>	-	<b>26 151,00</b>
205-020-243	MAIRIE	26 001,00	-	26 001,00
205-020-476	SITE INTERNET	150,00		150,00
<b>2088-94</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>293 324,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>548 324,00</b>
<b>2111</b>	<b>Terrains nus</b>	<b>6 005,00</b>	-	<b>6 005,00</b>
824-104	RESERVE FONCIERE	6 005,00		6 005,00

<b>2112</b>	<b>Terrains de voirie</b>	<b>192 548,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>252 548,00</b>
822-191	TERRAIN PR ALIGNEMENT	192 548,00	60 000,00	252 548,00
<b>2118</b>	<b>Autres terrains</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000,00</b>
822-191	TERRAIN PR ALIGNEMENT	1 000,00		1 000,00
<b>2138</b>	<b>Autres constructions</b>	<b>70 600,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>155 600,00</b>
824-220	BATIMENTS PR URBANIS	70 600,00	85 000,00	155 600,00
<b>21534</b>	<b>Réseaux d'électrification</b>	<b>1 257,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>71 257,00</b>
814-362	ECLAIRAGE PUBLIC	1 257,00	70 000,00	71 257,00
<b>21568</b>	<b>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b>	<b>5 500,00</b>	<b>-</b>	<b>5 500,00</b>
020-420	ACHAT D'EXTINCTEURS	5 500,00		5 500,00
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	<b>1 690,00</b>	<b>-</b>	<b>1 690,00</b>
212-200	DIVERS ECOLES	190,00		190,00
020-243	MAIRIE	1 500,00		1 500,00
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>4 253,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>12 253,00</b>
213-200	DIVERS ECOLES	3 115,00		3 115,00
020-243	MAIRIE	1 138,00		1 138,00
64-308	CRECHE		3 000,00	3 000,00
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL		5 000,00	5 000,00
<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>10 471,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>42 471,00</b>
251-178	RESTAURANT SCOLAIRE		15 000,00	15 000,00
020-243	MAIRIE		2 000,00	2 000,00
322-284	MUSEE		20 000,00	20 000,00
64-308	CRECHE	2 141,00		2 141,00
020-332	DIVERS BATIMENTS	5 150,00		5 150,00
823-453	ARROSAGE AUTOMATIQUE	3 180,00		3 180,00
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL		- 5 000,00	- 5 000,00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>710 196,00</b>	<b>413 700,00</b>	<b>1 123 896,00</b>
<b>2312</b>	<b>Terrains</b>	<b>8 045,00</b>	<b>-</b>	<b>8 045,00</b>
026-446	DRAINAGE CIMETIERE	8 045,00		8 045,00
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	<b>485 126,00</b>	<b>161 200,00</b>	<b>646 326,00</b>
020-319	CENTRE TECHNIQUE	15 900,00		15 900,00
020-332	DIVERS BATIMENTS	2 924,00		2 924,00
020-333	TRAVAUX DIVERS - MISES AUX NORMES GAZ	5 900,00		5 900,00
020-335	MISES AUX NORMES ELECTRIQUES	10 594,00		10 594,00
020-427	CLOTURES	45 122,00		45 122,00
020-430	FENETRES	5 000,00		5 000,00
020-454	EX. MAISON FAVIER	152 154,00		152 154,00
020-457	TOITURES	6 370,00	- 25 000,00	- 18 630,00

020-458	SERRURERIE	5 000,00		5 000,00
020-465	BASE DE LOISIRS	17 481,00		17 481,00
020-470	ACCESSIBILITE HANDIC APES	12 000,00		12 000,00
020-477	DEMOLITION RUE DE LA MARINE	1 200,00		1 200,00
020-483	DEMOLITIONS DE BATIMENTS	3 500,00	- 10 000,00	- 6 500,00
020-490	RENOVATION MAIRIE ST RAMBERT	-	- 20 000,00	- 20 000,00
020-501	RENOVATION MAIRIE ST JUST		- 50 000,00	- 50 000,00
022-429	LA POSTE	17 701,00		17 701,00
213-200	DIVERS ECOLES	7 600,00		7 600,00
251-178	RESTAURANT SCOLAIRE	2 254,00		2 254,00
322-478	ALARMES	6 000,00		6 000,00
324-276	EGLISE ST RAMBERT		31 000,00	31 000,00
33-474	MAISON DES JEUNES ET LA CULTURE	25 158,00	340 200,00	365 358,00
411-393	SALLE PIERRE ROYER	14 399,00		14 399,00
020-489	REHABILITATION DE 3 BATIMENTS COMMUNAUX	56 400,00		56 400,00
411-480	STADE DES UNCHATS	3 500,00		3 500,00
313-449	PRIEURE	1 740,00		1 740,00
64-367	CRECHE		- 25 000,00	- 25 000,00
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL	67 229,00	- 80 000,00	- 12 771,00
<b>2315</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>217 025,00</b>	<b>252 500,00</b>	<b>469 525,00</b>
822-378	MARCHE BC TUYAUX		60 000,00	60 000,00
822-379	MARCHE BC VOIRIE		55 000,00	55 000,00
822-433	ETUDE HYDROLOGIQUE	1 807,00		1 807,00
822-434	RESEAUX HUMIDES REDIMENSIONNEMENT	38 151,00		38 151,00
822-444	ROUTE DE CHAVAGNEUX	40 124,00	21 000,00	61 124,00
822-459	RUE GAMBETTA	15 630,00		15 630,00
822-460	BD DU POYET	29 123,00		29 123,00
822-470	ACCESSIBILITE HANDICAPES	16 300,00		16 300,00
822-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL		- 30 000,00	- 30 000,00
822-483	DEMOLITION DE BATIMENTS		85 000,00	85 000,00
822-484	REA. STATIONNEMENT AV G CHAPOTON	10 000,00		10 000,00
822-492	IMPASSE CROZET FOURNEYRON		- 24 000,00	- 24 000,00
822-493	RUE DESIMIANE DE MONCHAL		- 50 000,00	- 50 000,00
822-494	ETUDE PORT HAUT		- 10 000,00	- 10 000,00
822-495	ETUDE LOTISSEMENT L'ARMAGNASSE		- 6 000,00	- 6 000,00
822-496	ETUDE CASERNE DES POMPIERS		- 6 000,00	- 6 000,00
822-498	MAISON D'ACCUEIL ET QUARTIER DES DANSES		220 000,00	220 000,00
822-499	RUE BEAULIEU		- 139 000,00	- 139 000,00
94-416	OPERATION URBAINE	65 890,00	- 300 000,00	- 234 110,00
822-506	Gapiand/Mellet mandard		300 000,00	300 000,00
822-503	MARAIS OUEST		75 000,00	75 000,00
822-504	CURE DE SAINT JUST		1 500,00	1 500,00

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>121 817,00</b>	<b>3 358 946,00</b>	<b>3 480 763,00</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>466 045,00</b>	<b>466 045,00</b>
021-01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		466 045,00	466 045,00
<b>024</b>	<b>PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 547,00</b>	-	<b>5 547,00</b>
024-01	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 547,00		5 547,00
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	-	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
2805-01	Amortissement concessions droits similaires		22 000,00	22 000,00
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	-	<b>2 600 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>
1068-01	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 600 000,00	2 600 000,00
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 270,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>131 270,00</b>
<b>1313</b>	<b>Départements</b>	-	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
020-486	OPERATION WIMIFI		15 000,00	15 000,00
<b>1316</b>	<b>Autres établissements publics</b>	-	<b>-242 000,00</b>	<b>-242 000,00</b>
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL		-242 000,00	-242 000,00
<b>1323</b>	<b>Départements</b>	<b>56 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 470,00</b>
411-357	MATERIEL SPORTIF	10 000,00		10 000,00
414-358	EQUIPEMENT LOISIRS	8 900,00		8 900,00
822-409	BD JEAN JAURES	13 800,00		13 800,00
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL	20 000,00		20 000,00
020-481	CENTRALE PASSEPORTS CARTES IDENTITE	3 770,00		3 770,00
<b>1326</b>	<b>Autres EPL</b>	-	<b>242 000,00</b>	<b>242 000,00</b>
64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL		242 000,00	242 000,00
<b>1331</b>	<b>D.G.E.</b>	<b>59 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 800,00</b>
01-000	opérations financier	59 800,00		59 800,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	-	<b>255 901,00</b>	<b>255 901,00</b>
<b>1641</b>	<b>Emprunts en euros</b>	-	<b>255 901,00</b>	<b>255 901,00</b>
01-999	opérations non indiv		255 901,00	255 901,00

## 2) Décision modificative n° 1 – Budget annexe eau

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau, telle qu'elle suit :

### Fonctionnement

Compte	Libellé	DM N°1
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 335,00</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 335,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 335,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 335,00</b>
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>11 335,00</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	11 335,00

## Investissement

Compte	Libellé	RAR 2009	propositions nouvelles	DM N°1 (RAR + propo nouvelles)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>405 126,00</b>	<b>1 061 484,00</b>	<b>1 466 610,00</b>
<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 584,00</b>	<b>1 168 584,00</b>
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0,00	1 168 584,00	1 168 584,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>7 400,00</b>	<b>7 400,00</b>
2111	Terrains nus		7 400,00	7 400,00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>405 126,00</b>	<b>- 114 500,00</b>	<b>290 626,00</b>
2315 100	ETUDE PORT HAUT	-	-10 000,00	-10 000,00
2315 101	ETUDE DE L'ARMAGNASSE	-	-6 000,00	-6 000,00
2315 102	ETUDE CASERNE DES POMPIERS	-	-6 000,00	-6 000,00
2315 104	CURE DE ST JUST	-	1 500,00	1 500,00
2315 29	TRAVAUX DIVERSES REPARATIONS	-	60 000,00	60 000,00
2315 71	REGENT OPTIMISATION DE POMPAGE	258 130,00	20 000,00	278 130,00
2315 74	Travaux de réseaux bds Loire base de loisirs	29 279,00		29 279,00
2315 75	Etude réseaux humides	38 151,00		38 151,00
2315 85	RECALIBRAGE ETRAT	17 986,00		17 986,00
2315 86	RESEAU MAISON D'ACCUEIL - QUARTIER LES DANSES	-	55 000,00	55 000,00
2315 87	RUES GONYN § COLOMBE T SOLLE	43 980,00		43 980,00
2315 91	PERIMETRE DE PROTECTION LA MERLEE GIRAUDIERE	17 600,00		17 600,00
2315 96	IMPASSE CROZET FOURNEYRON	-	-24 000,00	-24 000,00
2315 97	RUE BEAULIEU	-	-170 000,00	-170 000,00
2315 98	RUE DESIMIANE DE MONTCHAL	-	-60 000,00	-60 000,00
2315-105	Gapiand/mellet mandard		30 000,00	30 000,00
2315-106	NUMERISATION RESEAUX		15 000,00	15 000,00
2315 99	RADIER VIEUX RESERVOIR DU REGENT	-	-20 000,00	-20 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 534 518,00</b>	<b>- 67 908,00</b>	<b>1 466 610,00</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>11 335,00</b>	<b>11 335,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	11 335,00	11 335,00
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	90 000,00	90 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'invest</b>	<b>27 518,00</b>	<b>-</b>	<b>27 518,00</b>
1313 95	départements	27 518,00		27 518,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>1 507 000,00</b>	<b>- 169 243,00</b>	<b>1 337 757,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 507 000,00	-169 243,00	1 337 757,00

### 3) Décision modificative n° 1 – Budget annexe assainissement

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe assainissement, telle qu'elle suit :

## Fonctionnement :

Compte	Libellé	DM N°1
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>39 288,00</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 000,00</b>
6231	Annonces et insertions	2 000,00
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 288,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 288,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>39 288,00</b>
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>39 288,00</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	39 288,00

## Investissement :

Compte	Libellé	RAR 2009	propositions nouvelles	DM N°1 (RAR + propo nouvelles)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>157 835,00</b>	<b>87 113,00</b>	<b>244 948,00</b>
<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT</b>	<b>0,00</b>	<b>15 113,00</b>	<b>15 113,00</b>
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0,00	15 113,00	15 113,00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>157 835,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>229 835,00</b>
<b>2318</b>	<b>Autres immobilisations corporelles en cours</b>	<b>157 835,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>229 835,00</b>
2318 16	BRANCHEMENT	-	60 000,00	60 000,00
2318 57	Assainissement Chava gneux les Côtes	47 331,00		47 331,00
2318 58	Mise à niveau § reca librage réseaux humi	38 151,00		38 151,00
2318 62	EXTENTION ETRAT	17 544,00	24 000,00	41 544,00
2318 65	COLLECTEUR DES BORDS DE LOIRE (Hugo Pont)	24 439,00		24 439,00
2318 67	RESEAU MAISON D'ACCUEIL ET QUARTIER DANSES	-	80 000,00	80 000,00
2318 68	RUE BEAULIEU	-	-160 000,00	-160 000,00
2318 69	RUES GONYN, COLLOMBE SOLLE, PLACES GRENET	26 380,00		26 380,00
2318 74	gapiand mellet mandard travaux		150 000,00	150 000,00
2318 76	ETUDES TELEGESTION RELEVAGE LES ECHAUX	3 990,00		3 990,00
2318 78	IMPASSE CROZET FOURNEYRON	-	-24 000,00	-24 000,00
2318 79	RUE DESIMIANE DE MONTCHAL	-	-60 000,00	-60 000,00
2318 80	ETUDE PORT HAUT	-	-10 000,00	-10 000,00
2318 81	ETUDE DE L'ARMAGNASSE	-	-6 000,00	-6 000,00
2318 82	ETUDE CASERNE DES POMPIERS	-	-6 000,00	-6 000,00
2318 84	CURE DE ST JUST	-	2 000,00	2 000,00
2318 86	numérisation réseaux		15 000,00	15 000,00
2318 85	raccordement maisons verrerie		7 000,00	7 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-</b>	<b>244 948,00</b>	<b>244 948,00</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>37 288,00</b>	<b>37 288,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	37 288,00	37 288,00
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	180 000,00	180 000,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>-</b>	<b>27 660,00</b>	<b>27 660,00</b>
1641	Emprunts en euros		27 660,00	27 660,00

**4) Délégation de service public pour l'assainissement – choix du titulaire – approbation du contrat – autorisation de signer la convention – approbation du règlement de service**

**Par 27 voix « pour » et 6 abstentions (P.BOYER, MJ. FAURE, N.VERRIER, D.DURIAUX, N.TOUBIN, C.CRONEL)**, l'Assemblée approuve le choix de la société ALTEAU en qualité de délégataire du service public de l'assainissement collectif.

Elle approuve les termes du contrat d'affermage correspondant et ses annexes et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage et les documents afférents, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du dit contrat.

Elle adopte le règlement de service annexé au contrat.

**5) Approbation de l'avenant à la convention conclue avec les associations OGEC ST-JUST et OGEC ST-RAMBERT**

**Par 27 voix « pour » et 6 abstentions (Philippe BOYER, Marie-José FAURE, Norbert VERRIER, Delphine DURIAUX, Nicole TOUBIN, Catherine CRONEL)**, l'Assemblée approuve :

- l'avenant n° 1 à conclure avec l'OGEC ST-JUST fixant le montant total des subventions allouées à cette association à 141 218 €, et se répartissant de la manière suivante :

- participation écoles privées/coût d'un élève public :	135 864 €
- sorties semaine :	3 704 €
- sortie par classe par jour :	1 231 €
- sortie sport par groupe :	419 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 218 €</b>

- l'avenant n° 1 à conclure avec l'OGEC ST-RAMBERT fixant le montant total des subventions allouées à cette association à 54 530 € et se répartissant de la manière suivante :

- participation écoles privées/coût d'un élève public :	53 856 €
- sortie par classe par jour :	503 €
- sortie sport par groupe :	171 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 530 €</b>

Elle habilite Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

**6) Adoption du principe de gratuité de l'entrée au Musée des Civilisations à l'occasion de la manifestation « C'est Tout Chocolat », du 5 au 7 novembre 2010**

A l'unanimité, l'Assemblée décide que les entrées du Musée des Civilisations seront gratuites à l'occasion de la manifestation « C'est Tout Chocolat », les 5, 6 et 7 novembre prochains.

## **VII- URBANISME**

### **1) Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols – Route de Saint-Côme**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols visant à reclassement en zone UBx.zp bis les parcelles actuellement en zone UCb.zp bis, route de Saint-Côme.

Elle précise qu'il sera tenu compte des remarques du Conseil général de la Loire, dans l'élaboration du projet.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié, est tenu à la disposition du public en mairie principale, quartier Saint-Rambert, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison.

La présente délibération sera exécutoire :

- dès réception par le Sous-Préfet,
- après accomplissement des mesures de publicité précitées.

### **2) Désignation des membres de l'instance de concertation pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de créer l'instance de concertation pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, telle que composée ci-dessous :

- Alain LAURENDON
- Jean-Louis GIRAUD
- Colette BARTHELEMY
- Jean-Pierre GUYONY
- Philippe BOYER
- Philippe LEDENVIC, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Alain LOMBARD, Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- Henri DUPAYRAT, Président de l'Association « les Amis du Vieux Saint-Just Saint-Rambert »,
- Les représentants des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et chambre d'agriculture).

### **3) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Conseil Municipal prendre acte de la nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde.

### **4) Modification de la délibération en date du 15 novembre 2001 « Acquisition de parcelles de terrain route de Chavagneux »**

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les modifications à apporter à la délibération en date du 15 novembre 2001 actualisant :

- la superficie définitive des terrains concernés par la présente vente,
  - le prix d'achat desdites parcelles,
  - les indemnités d'éviction des fermiers,
- tels que fixés dans le tableau ci-dessous :

Vendeurs	Section	N° parcelle	Superficie m <sup>2</sup>	Prix 0.61 €/m <sup>2</sup>	Fermier 0.46/m <sup>2</sup>
REVEILLE Claude	AS	97	179	109.19 €	82.34 €
DAVID DE SAUZZEA Jean-François	AS	98	558	340.38 €	256.68 €
PERRIN Noël	AS	100	1 733	1 057.13 €	797.18 €
MONTEILLER Nicole	AS	101	1 559	950.99 €	717.14 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 850</b>	<b>2 348.50 €</b>	<b>1 771.00 €</b>

### 5) Arrêt du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols – Lieudit « l'Armagnasse »

A l'unanimité, l'Assemblée arrête la modification du POS visant à reclasser en zone UBx\* et UCbx\* des parcelles actuellement en zone UCb1 et UCb2, au lieudit « l'Armagnasse ».

Elle mandate Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté municipal de mise à l'enquête publique du dossier de modification du POS, conformément aux dispositions des articles L123-10, L123-13, R123-19 et R123-24 du Code de l'urbanisme, dire que conformément aux dispositions de l'article L123-13, la présente délibération sera notifiée, pour avis aux personnes publiques suivantes :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- Monsieur le Président du Conseil régional Rhône Alpes,
- Monsieur le Président du Conseil général de la Loire,
- Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez,
- Aux représentants des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et chambre d'agriculture).

## VIII - TRAVAUX

### 1) Réseaux secteur Pré Lafarge – Attribution du marché

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer le marché de travaux de raccordement aux réseaux, secteur Pré Lafarge, à l'entreprise SMTP pour un coût total de 479 943.40 € HT, soit 574 012.31 € TTC.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Fin de séance à 22 heures

<b>Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 novembre 2010 à 19h15.</b>
---